



Groupe LAURENT-PERRIER

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX Assemblée Générale Mixte du Jeudi 10 Juillet 2025

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Groupe Laurent-Perrier, qui s'est tenue le Jeudi 10 juillet 2025, a approuvé sans modification les résolutions relatives aux politiques de rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2024-2025, comme suit :

Résolutions	Résultats du vote AG 10/07/2025	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel 2024-2025
<p>20^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération pour 2025-2026, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.</p>	Approuvé à 95,43%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 90 et s.
<p>21^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération pour 2025-2026, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire.</p>	Approuvé à 95,43%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 84 et s.
<p>22^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération pour 2025-2026, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 92 et s.

32 AVENUE DE CHAMPAGNE – 51150 TOURS-SUR-MARNE – FRANCE
TEL : 33 (0) 3 26 58 91 22 – FAX : 33 (0) 3 26 58 77 29

LAURENT-PERRIER, S.A. A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE AU CAPITAL DE 22 594 271,80 EUROS
R.C.S. REIMS B 335680096 - SIRET 335 680 096 00021 – APE 6420Z
CHAMPAGNE LAURENT-PERRIER – CHAMPAGNE SALON – CHAMPAGNE DELAMOTTE – CHAMPAGNE DE CASTELLANE

<p>23^{ème} résolution Approbation de la politique de rémunération pour 2025-2026, des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 93 et s.
<p>24^{ème} résolution Approbation des informations concernant l'ensemble des rémunérations de l'exercice écoulé.</p>	Approuvé à 99,36%	Paragraphe 4.1.3.2 Page 84
<p>25^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024-2025 à Monsieur Stéphane Dalyac, Président du Directoire.</p>	Approuvé à 95,43%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 84 et s.
<p>26^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024-2025 à Madame Alexandra Pereyre, Membre du Directoire.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 90 et s.
<p>27^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024-2025 à Madame Stéphanie Meneux, Membre du Directoire.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 90 et s.
<p>28^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024-2025 à Monsieur Patrick Thomas, Président du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 92 et s.
<p>29^{ème} résolution Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024-2025 à Madame Marie Cheval, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.</p>	Approuvé à 99,99%	Paragraphe 4.1.3.2 Pages 93 et s.

Tours-sur-Marne, le 10 Juillet 2025

Stéphane Dalyac
 Président du Directoire